

Lancement de la télévision sur téléphone portable en Europe à la norme DVB-H

Description

Dans de nombreux pays d'Europe, la télévision sur téléphone portable fait ses premiers pas. La norme DVB-H (*Digital Video Broadcast-Handheld*) semble s'imposer.

En Italie, à l'occasion de la Coupe du monde de football en juin 2006, un premier réseau a été ouvert par l'opérateur Tre Italia dans plus de 2 000 villes à la norme DVB-H. Enfin, l'opérateur Tim s'est allié à Mediaset pour proposer une offre de télévision mobile.

En Grande-Bretagne, Vodafone s'est allié à BSkyB pour lancer le service SkyMobile.

En Allemagne, quatre des principaux opérateurs, Vodafone, T-Mobile, O2 et E-Plus, ont expérimenté en mai 2006 la diffusion de programmes pour téléphones portables. Seize chaînes ont été ainsi diffusées dans quatre villes, moyennant un abonnement compris entre cinq et quinze euros selon le bouquet.

Plus au Nord, en Finlande, les premiers programmes pour téléphone portable ont été lancés fin 2006. Nokia, le géant de la téléphonie mobile, avait déjà testé depuis mars 2005 à Helsinki la diffusion de programmes à la norme DVB-H.

Enfin, en France, le ministre de la culture, Renaud Donnedieu de Vabres, a testé le 8 novembre 2006 la télévision sur téléphone mobile à la norme DVB-H dans la station de métro Concorde, suivi le 6 décembre par François Loos, ministre délégué à l'industrie, directement dans une rame de métro entre Assemblée nationale et Concorde. François Loos a insisté à cette occasion sur l'importance d'une mobilisation nationale en faveur de la télévision sur téléphone mobile. Les premiers tests menés par Orange, SFR et Bouygues Telecom ont d'ailleurs révélé que 70 % des utilisateurs équipés sont prêts à souscrire à un abonnement pour regarder la télévision sur leur portable. Ce revenu supplémentaire viendrait compenser chez les opérateurs la baisse tendancielle du revenu par abonné sur les communications téléphoniques mobiles. Les opérateurs espèrent être prêts pour la Coupe du monde de rugby en septembre 2007 en France.

Mais il faudra auparavant s'accorder sur une norme commune de diffusion, la norme DVB-H faisant apparemment l'unanimité. Il faudra également libérer des fréquences, ce que prévoit la loi sur la modernisation de la diffusion audiovisuelle et la télévision du futur. Enfin, il faudra trouver un accord de diffusion entre opérateurs de télécommunications mobiles et chaînes de télévision. En effet, les modèles économiques proposés diffèrent selon les métiers : les premiers souhaitent produire et vendre leurs propres contenus pour se positionner sur les services à valeur ajoutée, à l'instar de France Télécom (Orange) qui vient de créer sa propre filiale cinéma, alors que les seconds défendent l'accès gratuit aux chaînes de

télévision, une fois payé l'abonnement à l'opérateur, avec financement des programmes par la publicité.

Quant aux Français, ils ont déjà accès à des offres de télévision sur téléphone mobile grâce aux technologies 3G ou UMTS. Mais ces technologies, basées sur le principe de la commutation, nécessitent un canal par abonné et ne sauraient se banaliser sans conduire à la saturation des réseaux des opérateurs. Inversement, la norme DVB-H a l'avantage de permettre une diffusion en mode *broadcast*.

3,4 millions de Français disposent actuellement d'un téléphone mobile équipé pour la réception de programmes télévisuels, mais 1 million seulement sont actifs. La télévision sur téléphone mobile mettra donc du temps à s'imposer, ne serait-ce que parce qu'elle nécessite le renouvellement du parc des téléphones mobiles.

Sources :

- « RDDV teste la réception TV mobile dans les couloirs du métro », P. L., *Ecran Total*, 15 novembre 2006.
- « Le gouvernement veut généraliser la télévision sur téléphone mobile », Nathalie Brafman, *Le Monde*, 7 décembre 2006.

Categorie

1. Techniques

date créée

1 février 2007

Auteur

alexandrejoux